



APAVE PARISIENNE S.A.S
Centre Formation Taverny
6 rue de Pierrelaye
95150 TAVERNY

Tel : 0139327650
Fax : 0139605237

N° Client : 27195201

CD AUTOS 95
A l'attention du responsable formation
8-10 CHEMIN DU MOULIN A VENT
95410 GROSLAY

TAVERNY, le 5 avril 2022

Stage : ENF092-0004 Préparer l'attestation d'aptitude fluides frigorigènes - catégorie 5 Démolisseurs
Du 12/05/2022 au 13/05/2022

Lieu : APAVE CENTRE DE FORMATION DE TAVERNY
6 rue de Pierrelaye
95150 TAVERNY

Madame, Monsieur,

Nous avons le plaisir de vous adresser ci-joint la Convention de formation professionnelle continue relative au stage référencé ci-dessus.

Afin de vous donner entière satisfaction quant à l'organisation de cette action de formation, nous vous remercions de bien vouloir nous retourner un exemplaire de la convention dûment complétée et signée soit par retour de mail ou soit par courrier à :

APAVE PARISIENNE S.A.S
Centre Formation Taverny
6 rue de Pierrelaye
95150 TAVERNY

Vous en souhaitant bonne réception,

Nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos salutations distinguées.

M GOUSSET Thibault
Directeur Formation



**Convention de Formation Professionnelle Continue
N° Session : ENF092-0004**

Entre les soussignés :

APAVE PARISIENNE S.A.S
6 rue du Général Audran
92400 Courbevoie
SIRET : 393 168 273 00299
Déclaration d'activité enregistrée sous le N° 11.75.45689.75
auprès de la préfecture de la région Ile-De-France
Représenté par M GOUSSET Thibault, Directeur Formation

Et :

CD AUTOS 95
8-10 CHEMIN DU MOULIN A VENT
95410 GROSLAY

est conclue la convention suivante, en application des dispositions de la partie VI du code du travail portant organisation de la formation professionnelle continue dans le cadre de la formation professionnelle tout au long de la vie.

Article 1 – Objet de la convention

En exécution de la présente convention 22631681-1, APAVE PARISIENNE S.A.S s'engage à organiser l'action de formation suivante

- Intitulé de l'action : Préparer l'attestation d'aptitude fluides frigorigènes - catégorie 5 Démolisseurs
- Référence de l'action : ENF092-0004

Le programme détaillé de l'action de formation figure en annexe.

Article 2 – Nature et caractéristiques de l'action de formation

Les actions envisagées entrent dans l'une des catégories prévues à l'article L.6313-1 et suivants du Code du Travail.

- Les actions de formation ;
- Les bilans de compétences ;
- Les actions permettant de faire valider les acquis de l'expérience, dans les conditions prévues au livre IV de la présente partie ;
- Les actions de formation par apprentissage.

Date de la session : Du 12/05/2022 au 13/05/2022

- Durée : 1,5 jour(s) soit 10,5 heure(s)
- Lieu : APAVE CENTRE DE FORMATION DE TAVERNY
6 rue de Pierrelaye
95150 TAVERNY
- Effectif : 1
- Noms des participants : M FOTA MARIAN LAURENIU

Modalités de sanction de la formation : Une attestation de fin de formation mentionnant les objectifs, la nature et la durée de l'action et les résultats de l'évaluation des acquis de la formation sera remise au stagiaire à l'issue de la formation.

Article 3 – Dispositions financières

En contrepartie de l'action de formation réalisée, CD AUTOS 95 s'engage à verser à APAVE PARISIENNE S.A.S une somme correspondant aux coûts suivants :

| | |
|-----------------------------|------------------------|
| Frais de formation : | 760,00 € H.T. |
| T.V.A. au taux en vigueur : | 20,00 % |
| Total général T.T.C. : | 912,00 € T.T.C. |

APAVE PARISIENNE S.A.S, en contrepartie des sommes reçues s'engage à réaliser l'action prévue dans le cadre de la présente convention ainsi qu'à fournir tout document et pièce de nature à justifier la réalité et la validité des dépenses de formation engagées à ce titre.

Article 4 - Résiliation de la convention

Toute annulation de Formation par CD AUTOS 95 doit être communiquée par écrit à APAVE PARISIENNE S.A.S au minimum 13 (treize) jours avant le début de celle-ci. Dans ce cas, CD AUTOS 95 conserve la faculté de demander à APAVE PARISIENNE S.A.S le report ou l'annulation de :

- l'inscription du ou des stagiaires pour les Formations Inter ;
- la réalisation d'une ou de plusieurs Formations Intra.

Passé ce délai APAVE PARISIENNE S.A.S facture à CD AUTOS 95 y compris lors du financement prévu initialement par un Organisme financeur, à titre de dédit, une somme égale à 30% du montant de la formation pour une annulation entre le 13ème et le 7ème jour avant le début de celle-ci, de 50% du montant de la formation pour une annulation entre le 6ème et le 2ème jour, et de 100% de ce montant pour une annulation 2 jours ouvrés avant le début de la formation. Ce dédit fait l'objet d'une facturation distincte de celle de la convention de formation.

APAVE PARISIENNE S.A.S se réserve la possibilité de reporter ou d'annuler la Formation si l'effectif est insuffisant pour permettre sa conduite pédagogique. Dans ce cas, APAVE PARISIENNE S.A.S informe CD AUTOS 95 dans les plus brefs délais.

Article 5 – Date d'effet et durée de la convention

La présente convention prend effet à compter de la date de sa signature pour s'achever à la fin de la réalisation de l'action de formation. Les actions de formation doivent se dérouler au cours de cette période de validité.

Article 6 – Différends éventuels

Si une contestation ou un différend n'ont pu être réglés à l'amiable, le tribunal de commerce du siège social APAVE PARISIENNE S.A.S est seul compétent pour régler le litige.

Fait à TAVERNY le 5 avril 2022

Pour CD AUTOS 95,
Visa et cachet :

Pour APAVE PARISIENNE S.A.S

M GOUSSET Thibault
Directeur Formation



Un exemplaire signé de la convention est à retourner par retour de mail ou par courrier à :
APAVE PARISIENNE S.A.S
Centre Formation Taverny
6 rue de Pierrelaye
95150 TAVERNY

Préparer l'attestation d'aptitude fluides frigorigènes - catégorie 5 Démolisseurs

1 jour + 0,5 jour (test) - 7 h + 3,5 h (test) - Ref. ENF092 - Formacode : 22603

OBJECTIFS

- Réaliser les opérations de catégorie V au sens de l'arrêté du 30 juin 2008 modifié
- Maîtriser la manipulation de fluide frigorigène réalisée dans le domaine de la démolition d'installations frigorifiques automobiles
- Se préparer au passage de l'attestation d'aptitude à manipuler les fluides frigorigènes catégorie V

PUBLIC CONCERNÉ

- Mécanicien automobile, démolisseur automobile, électricien automobile, mécanicien de véhicules agricoles et industriels

PRÉREQUIS

- Maîtriser les savoirs de base (lire, écrire, compter)
- Avoir des connaissances de base des systèmes de climatisation de véhicules

PROFIL DU FORMATEUR

- Formateur expert en froid qualifié Apave et suivi selon notre processus qualité

MOYENS TECHNIQUES & PÉDAGOGIQUES

- Exposés et travaux pratiques sur banc didactique dédié à l'automobile et station de récupération

MODALITÉS D'ÉVALUATION DES ACQUIS

- QCM
- Mises en situations professionnelles

DOCUMENTS DÉLIVRÉS SUITE À L'ÉVALUATION DES ACQUIS

- Attestation de fin de formation

NOMBRE DE STAGIAIRES PAR SESSION

- Maximum : 9

PROGRAMME

- Incidence sur l'environnement des fluides frigorigènes et réglementations correspondantes en matière d'environnement suivant le règlement (UE) 517/2014
- Fonctionnement des systèmes de climatisation dans les véhicules à moteur
- Informations sur les technologies pertinentes permettant de remplacer les gaz à effet de serre fluorés ou d'en réduire l'utilisation, et sur leur manipulation sans danger
- Travaux pratiques (0,5 jour) portant sur les principaux thèmes listés pour la catégorie 5 (limitée aux démolisseurs) dans l'arrêté du 26 février 2016

- Tests "attestation d'aptitude" (0,5 jour)
Tests théoriques et pratiques tels que prévus par l'arrêté du 29 février 2016 pour la catégorie 5D

Nota : Les stagiaires doivent être munis d'une tenue de travail, de chaussures, de lunettes et de gants de sécurité. En cas de nécessité, Apave peut prêter des lunettes et des gants de sécurité.

LE + APAVE

- + Apave certifié organisme évaluateur pour les tests d'aptitude à manipuler les fluides frigorigènes
- + Travaux pratiques réalisés sur maquettes pédagogiques